

COMMENT, À LA PARCELLE, LE LIMITER ?

Le transfert se fait vers :

- L'air = dérive
- L'eau = drainage
- Le sol = ruissellement

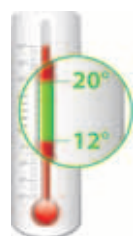
C. Mandroux - Interloire



Points de Réglementation

- Suite au Grenelle de l'environnement, des mesures ont été énoncées dont celle de réduire de 50% l'usage des pesticides si possible d'ici 10 ans et sous réserve de pouvoir disposer de solutions alternatives
- La directive cadre européenne 2000/60/CE impose de préserver, et si besoin restaurer, une bonne qualité des eaux à l'horizon 2015, avec obligation de résultats
- Le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides mis en œuvre sur la période 2006-2009 vise à diminuer l'utilisation des pesticides et les risques qu'ils engendrent sur la santé et l'environnement
- L'arrêté du 12 septembre 2006 a introduit de nouvelles règles quant aux conditions de mise en œuvre des traitements

■ Choisir le bon moment pour traiter



L'efficacité du traitement dépend fortement de :

- La température
- Du vent : l'utilisation de produits en pulvérisation ou poudrage ne peut être faite que si la force du vent est inférieure ou égale à 3, soit 19 km/h (arrêté 12/09/06)

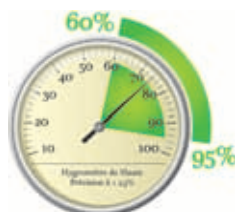
Evaluer la vitesse du vent

| Vitesse du vent | Echelle de Beaufort | Description | Observation |
|---------------------|---------------------|-------------------|--|
| < 1 km/h | 0 | Calme | La fumée s'élève verticalement |
| 1 à 5 km/h | 1 | Très légère brise | La girouette ne bouge pas et le souffle du vent se ressent à peine |
| 6 à 11 km/h | 2 | Légère brise | Les feuilles des arbres frémissent |
| 12 à 19 km/h | 3 | Brise | Les drapeaux flottent et les branches s'agitent |
| Supérieur à 20 km/h | 4 et au-delà | Vent modéré | Les poussières s'envolent et le blé ondule |

Pulvérisation idéale

Pulvérisation interdite

Source : le Vigneron Champenois, Hors Série 2008



- L'hygrométrie

Des données complémentaires peuvent exister sur les emballages. Lisez attentivement les étiquettes !

■ Appliquer le produit au bon endroit et à la bonne dose

L'optimisation du traitement dépend de la qualité d'application :

- Choisir les buses adaptées à l'avancement de la végétation

Essais

Le Cemagref de Montpellier, dans le cadre d'une étude sur l'optimisation des techniques d'applications, a testé une série de pulvérisateurs préalablement réglés afin de mieux connaître le rôle du matériel sur les pertes de produits dans l'environnement et de chercher une optimisation des pratiques. Ces tests ont montré des pertes relativement importantes : environ 10% au sol et jusqu'à 45% dans l'air (en pourcentage du volume pulvérisé pendant l'essai).

| Végétation peu avancée (jusqu'au stade 17 ou boutons floraux séparés) | Pleine végétation |
|--|---|
| Buse à fentes Buses à fentes anti-dérive Buses à turbulence avec injection d'air | Buses à turbulence avec ou sans injection d'air |

- Bien régler les buses
 - Orientation (importance majeure dans la réduction des pertes vers l'air)
 - Pression (joue sur la taille des gouttes)

Le traitement face par face strict est recommandé pour limiter la dérive.

- Respecter la vitesse d'avancement de 5 km/h

Le réglage peut être vérifié grâce aux papiers hydro sensibles disposés sur le feuillage et sur les grappes. Il est nécessaire de travailler sur une végétation sèche et avec des gants secs. Vous pouvez vous en procurer auprès de votre revendeur ou distributeur.

■ Diversifier les pratiques viticoles

- Enherbement naturel ou semé entre les rangs.
- Travail du sol à raisonner en fonction du sol (cf. fiche sur la gestion du sol), des risques d'érosion et du matériel à disposition.
- Désherbage mécanique sous le rang (décavillonneuse, outils rotatifs, lame inter cep simple...). Cette pratique demande beaucoup de technicité et reste très dépendante de l'humidité du sol, du stade des adventices. Son efficacité sera fonction du positionnement du passage par rapport à la météo et à la pousse des adventices.

Recommandations

- Ne jamais désherber les tournières
- Éviter de désherber en automne du fait du risque majeur de transfert sur cette période : pluviosité, saturation en eau des sols
- Ne recourir aux herbicides de post levée que sur un sol présentant une couverture végétale d'au moins 50% de la surface
- Si le sol est gorgé d'eau attendre qu'il se ressuie suffisamment avant de traiter

■ Diversifier les matières actives

- Le facteur le plus pénalisant pour la pollution environnementale est la régularité d'usage d'une matière active.
- Choisir sa matière active en fonction de sa moindre aptitude au transfert et du mode de transfert dominant (variable selon le type de parcelle).

■ Respecter les ZNT au voisinage des points d'eau mentionnés sur une carte au 1/25000

- 4 largeurs de ZNT sont à respecter selon les produits (indication sur l'emballage) 5 m / 20 m / 50 m / \geq 100 m
La largeur minimale réglementaire, s'il n'y a pas de précisions sur l'emballage, est 5 m.
- Les ZNT peuvent être cultivées. Il est fortement recommandé de mettre en place des bandes enherbées afin de limiter le ruissellement.
- Il est possible de réduire la ZNT si 3 conditions sont respectées simultanément :
 - Enregistrement de toutes les applications de produits.
 - Présence de bande enherbée d'au moins 5 m de large en bordure des points d'eau comportant une haie de hauteur équivalente à celle de la culture en place.
 - Utilisation d'un équipement de pulvérisation réducteur de dérive reconnu par l'administration (liste consultable sur draf-lorraine.maapar1.agriculture.gouv.fr/fichiers/53_11_BO_MAP_limitation_derives_buses_6_avril_2007.pdf).

ZNT ou zone non traitée

Zone attenante à un point d'eau ne devant recevoir aucune application directe de produit